

# REGLEMENT DES FOULEES DE LA BICHE 2023

**Important : Suite à des évènements sanitaires ou autres indépendants de notre volonté, le règlement pourra être modifié à tout moment pour respecter les directives préfectorales ou gouvernementales au jour de la manifestation des Foulées de la Biche**

ALSG Athlétisme organise le 1er novembre 2023, la 40e édition des **Foulées de la Biche** qui comprend :

- **un Trail Urbain de 5 km**, à effectuer en individuel, ouvert aux hommes et aux femmes, licenciés ou non à partir de 14 ans
- **un Trail Urbain de 10 km réalisé en deux boucles distinctes** à effectuer en individuel, ouverte aux hommes et aux femmes, licenciés ou non, à partir de 16 ans.
- **une course enfant de 350 m** ouverte aux enfants de 7 à 10 ans
- **une course enfant de 1500 m** ouverte aux enfants de 11 à 13 ans
- **une marche loisir de 7500 m** non chronométrée ouverte à tous

## Assurance

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'organisateur qui décline toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure.

## Parcours et sécurité

Les épreuves sont encadrées par les organisateurs et les services officiels de sécurité.

L'assistance médicale est assurée du départ à l'arrivée par un organisme officiel.

Les circuits n'étant pas fermés à la circulation routière, les coureurs et les marcheurs doivent respecter le code de la route.

Le départ et l'arrivée de toutes les épreuves se font à proximité de la salle Jean Cazelles, rue Gambetta.

La configuration des épreuves du 5 km et du 10 km ne permet pas la participation des athlètes Handisport.

## Horaires de départ des courses

- Courses enfants : 9h30
- Trail urbain 5 et 10 km : 10h00
- Marche loisir : 9h25

## Inscriptions

### **Trail Urbain 5 et 10 km**

- en ligne : [www.endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com)
- par courrier avant le 22 octobre 2023 à : Endurance Chrono - 67 Chemin de la Montée de Brousse - 30310 Vergèze
- sur place moyennant une surtaxe de 2 euros

### **Courses enfants et marche loisir**

- Inscriptions sur place

### **Tous les participants doivent fournir à l'inscription :**

- soit une copie de leur licence sportive FFA de la saison en cours
- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou sa photocopie certifiée conforme, datant de moins d'un an (le certificat sera conservé par l'organisateur)
- une autorisation parentale pour les mineurs

**Le retrait des dossards et l'inscription à la marche et aux courses enfants se font à la salle Jean Cazelles, rue Gambetta.**

## **Droits d'engagements**

<b>Trail Urbain 10 km :</b>	12 € ou 14 € sur place
<b>Trail Urbain 5 km :</b>	8 € ou 10 € sur place
<b>Marche loisir :</b>	5 €
<b>Course enfants :</b>	gratuit

**Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.**

## **Ravitaillements**

Un rafraîchissement est prévu vers le 5e km pour les participants au 10 km.

Un ravitaillement final sera proposé à l'ensemble des participants sous réserve d'éventuelles contraintes sanitaires

## **Récompenses**

**Une dotation aux 300 premiers inscrits**

**Trail Urbain 10 km :** Récompense aux trois premiers du scratch H et F, aux premiers de chaque catégorie H et F non cumulable, au premier st-gillois et première st-gilloise et à la première équipe st-gilloise

**Trail Urbain 5 km :** Récompense au trois premiers du scratch H et F.

**Course enfants 350 m :** Une médaille pour tous les participants et coupe à la première école st-gilloise

**Course enfants 1500 m :** Coupe aux trois premiers du scratch G et F

**Lots à remporter par tirage au sort pour les participants présents du Trail Urbain 5 km et 10 km et de la marche**

## **Classements et résultats**

Un classement général est effectué pour les deux courses pédestres 10 km et 5 km. Il sera affiché au fur et à mesure des arrivées.

Les résultats complets seront consultables sur :

[www.endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com)

[www.alsg-athle.fr](http://www.alsg-athle.fr)

## **Publicité**

Tout participant aux Foulées de la Biche autorise expressément l'organisateur ainsi que leurs ayant-droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports et documents promotionnels.

***La participation aux Foulées de la Biche implique l'acceptation du présent règlement***